

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MAURICE BELLON

Chronique des questions ouvrières et des assurances sur la vie

Journal de la société statistique de Paris, tome 46 (1905), p. 421-424

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1905__46__421_0

© Société de statistique de Paris, 1905, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

VI

CHRONIQUE DES QUESTIONS OUVRIÈRES ET DES ASSURANCES SUR LA VIE

Les sociétés de secours mutuels en France. — D'après le rapport présenté à M. le Président de la République le 31 mars 1905, la situation des sociétés de secours mutuels était définie, pour l'année 1902, par les chiffres ci-après :

Nombre	} approuvées ou reconnues d'utilité publique . . .	12 379
de sociétés	} libres.	3 189

Les membres se répartissaient comme suit entre les sociétés :

		Membres	Membres
		participants	honoraires
		—	—
Sociétés	} approuvées (1) . . .	2 211 471	344 277
	} libres (2)	384 187	37 705
		—	—
		2 595 658	381 982
		—	—
		2 977 640	

1. Les souscriptions sont reçues à l'adresse suivante : *Chambre de commerce, Saint-Étienne*. Leur nombre limitera le tirage.

2. 11 970 seulement ont fourni leurs comptes pour 1902.

3. 2 951 seulement ont fourni leurs comptes pour 1902.

La situation financière, au 31 décembre 1902, était définie comme suit :

		Avoir des sociétés	
Sociétés	approuvées . . .	316 155 181 ^f	
	libres	42 747 324	
		358 902 505 ^f	
Fonds de réserve des sociétés approuvées		150 013 261 ^f	
Fonds de retraites.		166 141 919	
 <i>Recettes.</i>			
		Sociétés approuvées	Sociétés libres
Cotisations	des honoraires.	3 031 453 ^f 03	468 708 ^f 27
	membres } participants	22 559 232,71	5 479 868,49
	des enfants	355 922,36	39 275,89
Droits d'entrée.		496 764,55	124 779,29
Amendes		571 183,53	141 678,87
Subventions, dons et legs		3 223 669,41	614 162,63
Intérêts des fonds placés		5 796 828,23	1 571 472,29
Recettes diverses		3 029 063,77	1 546 320,73
		39 064 117 ^f 59	9 986 566 ^f 46
 <i>Dépenses.</i>			
Honoraires des médecins		3 737 551 ^f 87	633 285 ^f 23
Frais pharmaceutiques.		4 693 297,76	783 509,36
Secours en argent aux malades		7 586 102,85	2 210 194,49
Frais funéraires.		1 189 720,28	214 631,10
Secours aux veuves et aux orphelins		850 561,70	1 086 563,45
— aux vieillards, infirmes et incurables.		531 903,00	185 107,47
Pensions et suppléments payes sur les fonds libres. . . .		3 920 618,40	»
Versements aux fonds de retraites		3 823 067,27	1 267 165,44
Frais de gestion		1 488 716,10	502 048,04
Dépenses diverses.		2 143 042,08	1 073 575,63
		29 964 581 ^f 31	7 956 080 ^f 21

Le rapport signale :

1° Les efforts faits pour développer la mutualité maternelle;

2° L'allocation, effectuée pour la première fois en 1904, de subventions aux sociétés scolaires qui constituent les pensions de leurs membres à l'aide du livret individuel de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse. Les sociétés bénéficiaires ont réparti la subvention entre les livrets de leurs membres proportionnellement à l'importance du versement opéré sur chacun d'eux; la somme revenant à chaque mutualiste a été inscrite au crédit de son compte par la Caisse nationale des retraites. Toutefois, la direction de la mutualité a autorisé les sociétés, d'ailleurs nombreuses, qui en ont fait la demande, à inscrire à leurs fonds communs de retraites l'intégralité de la subvention, sans procéder à aucune répartition;

3° Les travaux effectués en vue de la « mutualisation de l'armée »;

4° Les opérations effectuées en vue de l'établissement des tables de mortalité et de morbidité.

Caisse générale d'épargne et de retraite du royaume de Belgique. — Le fonctionnement, en 1904, de la Caisse d'épargne et de retraite du royaume de Belgique est défini par les chiffres suivants :

1° *Epargne.* — Le nombre des livrets a passé de 2 088 448 (au 31 décembre 1903) à 2 205 052 (au 31 décembre 1904). Il y a environ un livret par trois habitants.

Les livrets existant au 31 décembre 1904 se répartissent comme suit :

1 à 20 fr.	42,4 %
20 à 100 fr.	18,3
100 à 500 fr.	18,7
500 à 1 000 fr.	7,9
1 000 à 2 000 fr.	11,8
2 000 à 3 000 fr.	0,6
Plus de 3 000 fr.	0,3
	100,0 %

Le rapport constate que les effets de l'arrêté du 12 juin 1902 (1) se sont manifestés en 1904, comme en 1903, mais avec moins d'intensité; l'accroissement des dépôts sur livrets d'épargne a été relativement faible, tandis que les dépôts sur carnets de rentes belges augmentaient en quantité assez notable, quoique inférieurs à celle de 1903. D'autre part, des retraits ont continué de se produire sur livrets de 2 000 à 3 000 fr., tandis que les dépôts inférieurs augmentaient sensiblement.

2° *Retraites*. — Le nombre des versements a passé de 1 903 640 (dans l'année 1903) à 1 991 116 (dans l'année 1904), et le montant des sommes versées de 10 476 321 fr. en 1903 à 11 823 401 en 1904.

Le nombre des bénéficiaires de rentes, au 31 décembre 1904, était de 6 438, savoir :

Rentes de	moins de 12 fr.	1 644
	12 à 24 fr.	753
	24 à 120 fr.	1 522
	120 à 360 fr.	788
	360 à 720 fr.	880
	720 à 1 200 fr.	851

représentant une valeur de 1 667 533 fr. 90.

3° *Assurances*. — Au 31 décembre 1904, la Caisse comptait 21 774 polices en cours; la valeur des capitaux assurés s'élevait à 53 646 712 fr. Les polices se répartissaient comme suit d'après leur importance :

Polices de	moins de 1 000 fr.	2 394
	1 000 à 2 000 fr.	5 891
	2 000 à 3 000 fr.	5 387
	3 000 à 4 000 fr.	4 603
	4 000 fr. et au-dessus	3 499

Habitations à bon marché en Belgique. — La Caisse générale d'épargne et de retraite avait, au 31 décembre 1904, agréé 166 sociétés pour la construction de maisons ouvrières; elle leur avait avancé 28 048 524 fr. à 2,5 %, 32 617 932 fr. à 3 % et 1 503 286 fr. à 3,25 %.

Un arrêté royal du 21 septembre 1904 a déterminé un tarif d'assurance de capitaux destinés à garantir, en cas de décès, le remboursement du solde dû pour un emprunt remboursable par annuités constantes.

Application de la loi du 10 mai 1900 concernant les pensions de vieillesse. — Le nombre des sociétés mutualistes qui affilient leurs membres à la Caisse de retraite s'est élevé à 5 053 au 31 décembre 1904 (soit une augmentation de 129 (2) en 1904); le nombre

1. Voir notre Chronique de décembre 1901, *Journal de la Société de statistique de Paris*, 1904, p. 427.

2. Le nombre des sociétés nouvelles était en réalité supérieur à 129, une partie des sociétés existantes n'ayant pas effectué d'opérations en 1904.

des sociétés scolaires effectuant à la Caisse de retraite des versements au nom de leurs membres était de 744 au 31 décembre 1904.

Le nombre des affiliations dues à la propagande est de 66 825. Ce nombre est inférieur au nombre correspondant de 1903; toutefois, le rapport n'en conclut pas l'affaiblissement de l'esprit de prévoyance, mais ralentissement naturel des effets de la propagande, dans un domaine de plus en plus mis en valeur.

Compagnies françaises d'assurances sur la vie. — D'après le *Moniteur des assurances*, les opérations des compagnies françaises d'assurances sur la vie sont, pour l'année 1904, définies par les chiffres suivants :

a) *Assurances.*

Capitaux en cours au 31 décembre 1904 (réassurances déduites)	3 607 585 254 ^f
(Soit une augmentation de 14 510 132 fr. par rapport à l'exercice précédent.)	
Production totale de l'année 1904	378 654 247
Sinistres de l'année 1904	54 463 100
Capitaux exposés au risque de décès en 1904	3 365 775 536
(Rapport des sinistres aux capitaux en cours pendant l'année 1904 : 1,62 %.)	

b) *Rentes viagères.*

Rentes viagères immédiates en cours au 31 décembre 1904	88 204 016
(Soit une augmentation de 2 462 290 fr. par rapport à l'exercice précédent.)	
Rentes différées de survie, etc., au 31 décembre 1904	4 765 819
(Soit une augmentation de 96 263 fr. par rapport à l'exercice précédent.)	
Rentes viagères immédiates éteintes en 1904	5 102 870
Rentes viagères immédiates constituées en 1904	86 922 860
(Soit une augmentation de 2 580 757 fr. par rapport à l'exercice précédent.)	

c) *Réserves.*

Réserves mathématiques pour risques en cours au 31 décembre 1904	2 202 415 245
(Soit une augmentation de 35 475 289 fr. par rapport à l'exercice précédent.)	

d) *Frais généraux et commissions.*

Frais généraux en 1904	12 623 180
(Soit une augmentation de 21 771 fr. par rapport à l'exercice précédent.)	
Commissions en 1904	13 215 775
(Soit une augmentation de 494 078 fr. par rapport à l'exercice précédent.)	

e) *Actif.*

Avoir au 31 décembre 1904	2 576 303 035
(Soit une augmentation de 45 104 671 fr. par rapport à l'exercice précédent.)	

Maurice BELLON.